

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2022

COMPTE RENDU

Séance du MERCREDI 2 FÉVRIER 2022
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : Mercredi 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE,
Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoint

M. BILLARD, Mme LUMEAU, M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, M. PELLETIER,
Mme MARTINEAU, M. PLANCHON, M. DAUDIN (2022-003 à 2022-018), Mme BAUDIN,
M. LAPORTE, M. BAUMEL, VUILLERMOZ, M. FLEUREAUX, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme BERGER	à	M. MAUCORT
Mme DEVAUD	à	M. DAMMERY
Mme BELLUT	à	Mme LAMBERT
Mme LEGER	à	M. NARDI
M. BAUMEL	à	Mme BAUDIN
Mme GACHOT	à	Mme VUILLERMOZ

■ EXCUSÉS :

M. PLOUZEAU
M. MASSON

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BAUMEL

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 2 février 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur BAUMEL est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DÉCISIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

Décision n° 2021-104 du 30 novembre 2021 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à la Caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales (CMCAS) Tours-Blois

Est conclue avec la caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales Tours-Blois une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser deux représentations d'un « spectacle de Noël ».

Cette convention est conclue avec la Ville moyennant un tarif de 3 804,50 € du 30 novembre au 1er décembre 2021 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-105 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au CIAS Chinon, Vienne et Loire

Est conclue avec le CIAS Chinon, Vienne et Loire une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France afin de créer, d'animer et développer des activités, des rencontres et des liens d'amitiés entre personnes âgées du territoire.

Le Pôle Ginette Bertorelle servira pour son activité « les rencontres du jeudi » de 14h à 18h30.

L'Espace Mendès France sera dédié à l'atelier « Corps et mémoire » chaque mardi de 14h à 16h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-106 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au Zonta club de Chinon et de sa Région

Est conclue avec le Zonta club de Chinon et sa Région une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle chaque 3^{ème} mardi du mois de 19h à 22h afin de se réunir dans le cadre de son activité qui a pour objet d'améliorer la condition de la femme dans le monde par l'éducation et le service, de lutter contre toutes les formes de violence qui impactent la vie des femmes, de veiller au respect des droits humains.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-107 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition de la salle n°5 de l'Espace Rochelude à la Mission Locale du Chinonais

Est conclue avec la Mission Locale du une convention de mise à disposition de la salle n°5 de l'Espace Rochelude un lundi par mois de 9h à 12h pour son atelier « je fais bouger mon avenir » selon le planning suivant :

- Le 10 janvier 2022
- 7 février 2022
- 21 mars 2022
- 25 avril 2022
- 16 mai 2022
- 20 juin 2022
- 18 juillet 2022
- 19 septembre 2022
- 17 octobre 2022
- 21 novembre 2022

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

ADMINISTRATION GENERALE

2022-001 Brocante mensuelle : gestion par Délégation de Service public -Renouvellement du mode de gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DIT* que l'organisation de la brocante mensuelle de Chinon fera l'objet d'une Délégation de Service Public conformément aux règles posées par l'article L. 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- *MANDATE* la Commission de Délégation de Service Public pour les opérations nécessaires à la procédure,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la procédure.

2022-002 Exploitation d'une guinguette sur les abords de la rivière la Vienne- Appel à projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le lancement d'un appel à projet pour l'exploitation d'une guinguette en bord de Vienne sur une partie de la parcelle B214 appartenant à la ville de Chinon
- *APPOUVE* le cahier des charges et le règlement de participation
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer un contrat portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec le candidat dont le projet est retenu et tous les documents s'y rapportant

FINANCES

2022-003 Rapport d'orientations budgétaires 2022

Pas de vote concernant cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- *PREND* acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022,
- *APPROUVE* le rapport d'orientation budgétaire 2022.

PERSONNEL

2022-004 Convention de Mutualisation entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : secrétariat du Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le principe et les modalités de la mutualisation d'un agent municipal pour ses missions assurées pour Monsieur le Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer la convention de mutualisation au nom de la Ville de CHINON.

2022-005 Mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mutualisation ainsi que tous les avenants ou documents liés,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

2022-006 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint technique à raison de la totalité de son temps de travail, soit 30/35^{ème}, à compter du mois janvier 2022 et jusqu'au retour de maladie de l'agent remplacé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire

2022-007 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour une durée de 3 mois de février à avril 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale,

2022-008 Adhésion à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADHERE** à la convention de prestation contre-visite et expertises médicales du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024 avec le groupe Sofaxis
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de prestation contre-visite et expertise médicales ainsi que les différentes demandes de contre-visite et d'expertise médicale, et tous les documents liés à cette prestation.
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

2022-009 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents telles que proposé dans l'exposé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que proposé
- **INSCRIT** au budgets les crédits prévus à cet effet.

CONVENTIONS

2022-010 Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours.
- **FIXE** un tarif de 300 euros pour l'occupation de la Place du Général de Gaulle par les concessions automobiles le samedi par concessionnaire.

2022-011 Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAUDIN, l'Adjoint aux Sports à la signer au nom de la Ville.

AFFAIRES SCOLAIRES

2022-012 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle Claude Monet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Coop Scolaire Ecole C. Monet de 10% du montant global dans la limite de 632.80 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2022-013 Bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint à la Culture, à signer le bail emphytéotique administratif concernant l'opération ci-dessus

2022-014 Convention entre la Ville de Chinon et la SAS Pass Culture

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint à la Culture, à signer la convention avec la SAS Pass Culture.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2022-015 Travaux et Convention de servitude - Source de Bessé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les travaux envisagés sur les parcelles cadastrées section AT n°32, 318 et 322 appartenant à Monsieur et Madame DELAUNAY,
- **APPROUVE** la signature d'une convention de servitude avec Monsieur et Madame DELAUNAY devant notaire permettant aux services techniques d'intervenir sur le réseau de la source Bessé traversant leur propriété en cas de nécessité,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'Etude de Maître HONDET pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame BOISNIER, l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2022-016 Aménagement du Quai Pasteur – Approbation du projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet ci-dessus exposé, objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée,
- **RETIENT** l'offre la mieux disante : Entreprise TPPL pour 1 300 000 euros

2022-017 Aménagement du Quai Pasteur - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le volet mobilités douces et environnemental des travaux d'aménagement du Quai Pasteur,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement à hauteur de 150 00 euros HT maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

2022-018 Aménagement de la Place Mirabeau - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les principes d'aménagement de la Place Mirabeau ci-dessus exposés
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement pour un montant maximum de 208 350 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

Date de publication : 7 FÉVRIER 2022

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.